

Stratégie territoriale des contrats BN

Version du 8 février 2019
présentée en COMITER



Sommaire

Rappel du 11^e Programme

Le contrat de territoire eau et climat

Stratégie territoriale DTMBN

Étape 1 : diagnostic local

Étape 2 : identification des actions « clés »

- Priorisation et sectorisation des actions
- Validation et échanges institutionnels

Étape 3 : co-construction d'un programme d'actions avec chaque EPCI

Étape 4 : signature d'un contrat



Rappel du 11^e Programme

Le contrat territorial eau et climat

Un contrat est un outil privilégié pour mettre en œuvre la politique territoriale et les actions prioritaires du programme afin de réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation

- de la ressource,
- des milieux aquatiques
- et de la biodiversité.

Des contrats sont mis en œuvre lorsqu'il est nécessaire de faciliter et de soutenir l'émergence et le suivi des projets les plus pertinents pour la mise en œuvre du programme.

Rappel du 11^e Programme

Le contrat de territoire eau et climat

Le contrat est ciblé sur les territoires à enjeux afin de répondre aux problématiques identifiées.

- des actions portant sur au moins un des enjeux suivants
 - gestion à la source des eaux de pluie, performance de gestion des eaux usées
 - préservation de la ressource en eau potable
 - protection des milieux aquatiques et humides
- un périmètre le plus pertinent possible
- des objectifs quantifiés de résultats sur un programme de travaux prévisionnel
- au moins trois actions pour l'adaptation au changement climatique
- au moins une action de sensibilisation « eau/biodiversité/climat »
- les partenaires signent la stratégie d'adaptation du bassin
- une aide possible à l'animation
- Une bonification pour les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans le contrat (80 % → 90%)

Stratégie territoriale DTMBN

Etape 1 : diagnostic local

Des masses d'eau souterraines éloignées du bon état et dépendantes des actions en surface.

Des masses d'eau littorales dépendant des cours d'eau intérieurs et de la zone d'influence microbienne

→ Une analyse focalisée sur les masses d'eau superficielles

et puis complétée si nécessaire par :

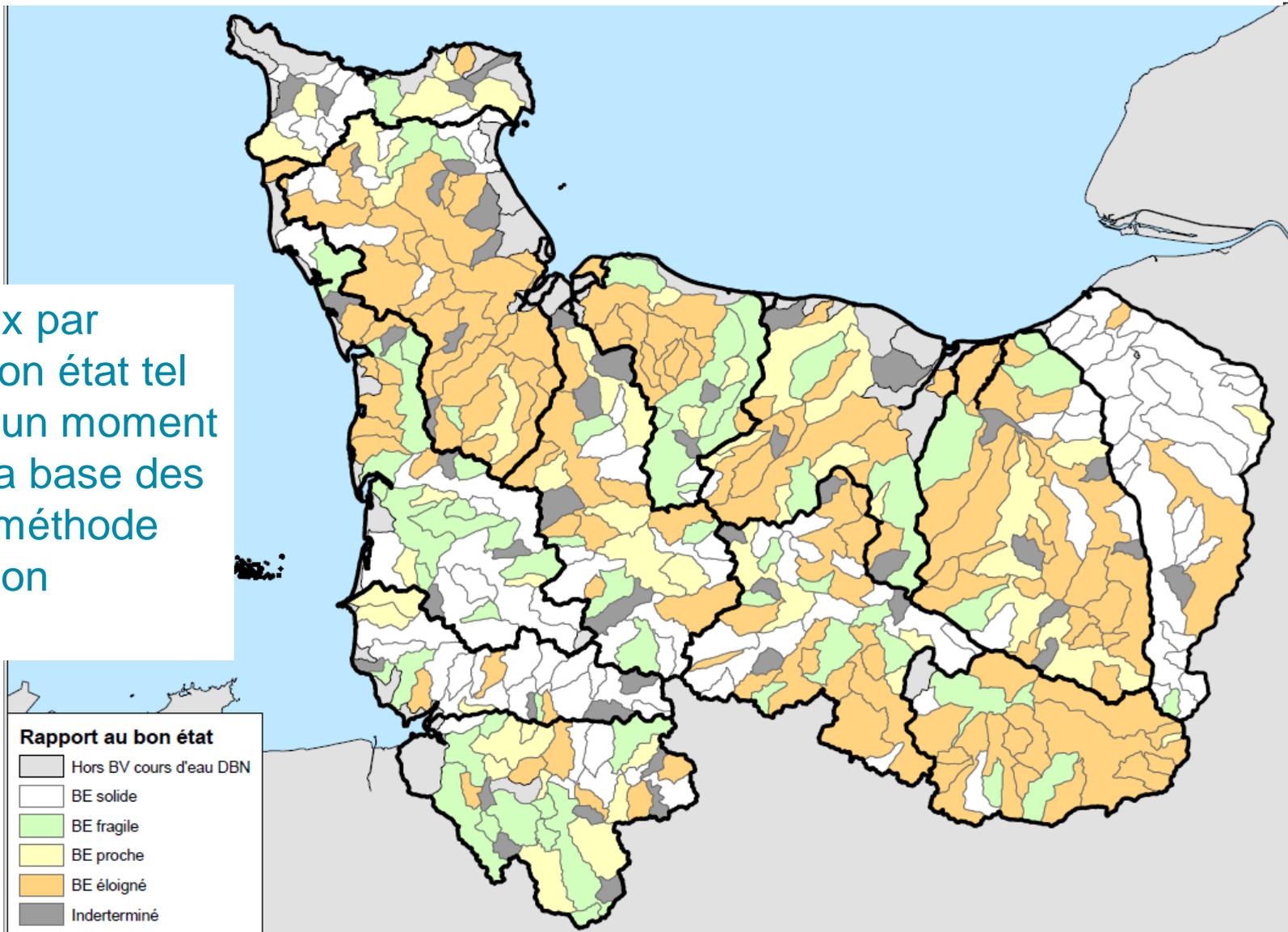
- aspect bactériologique en littoral

- et enjeux spécifiques RCE, AAC, zones humides, milieux estuariens...



eau
seine
NORMANDIE

Etape 1 : Masses d'eau cours d'eau position par rapport au Bon état



Etat des lieux par rapport au bon état tel que défini à un moment donné (sur la base des mesures et méthode d'interprétation appliquée).

Rapport au bon état

- Hors BV cours d'eau DBN
- BE solide
- BE fragile
- BE proche
- BE éloigné
- Indeterminé

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Stratégie territoriale DTMBN

Étape 2 : identification des actions « clés »

Ne pas mener
d'action pro-active

Bon état solide

Masse d'eau a priori à l'abri d'un déclassé (tous paramètres bien au dessus du seuil du BE)

Mener une action
de connaissance

Indéterminé

Connaissances insuffisantes pour déterminer l'effort à réaliser pour l'atteinte du BE

Bon état fragile

Masse d'eau susceptible d'être déclassée (en cas d'hydrologie défavorable par exemple)

Bon état éloigné

Masse d'eau déclassée par un ou plusieurs paramètres éloignés du seuil du BE

Proche bon état

Masse d'eau déclassée par peu de paramètres, avec des valeurs proches du seuil du BE

Identifier la ou les actions « clés* »
en fonction des pressions identifiées

* : pour consolider le bon état ou pour l'atteindre (plus ou moins rapidement)

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Étape 2.a : priorisation des actions

Pour chaque masse d'eau :

- 1) analyse de la **raison du déclassement** (macro-polluants N ou P / micro-polluants de quel type.../ par temps de pluie seulement...)
- 2) réflexion interne sur la **pression** à l'origine probable de ce déclassement
- 3) réflexion sur l'**action prioritaire** à mener pour diminuer cette pression, ainsi éventuellement que sur la 2^{ème} action prioritaire à pousser

Étape 2.b : sectorisation des actions

Les actions étant variées (assainissement, GEMA...), la collectivité responsable à moyen terme de la majorité des actions à mener est l'EPCI à fiscalité propre, même si celle-ci délègue ou transfère sa compétence GEMA à un syndicat de rivière dédié.

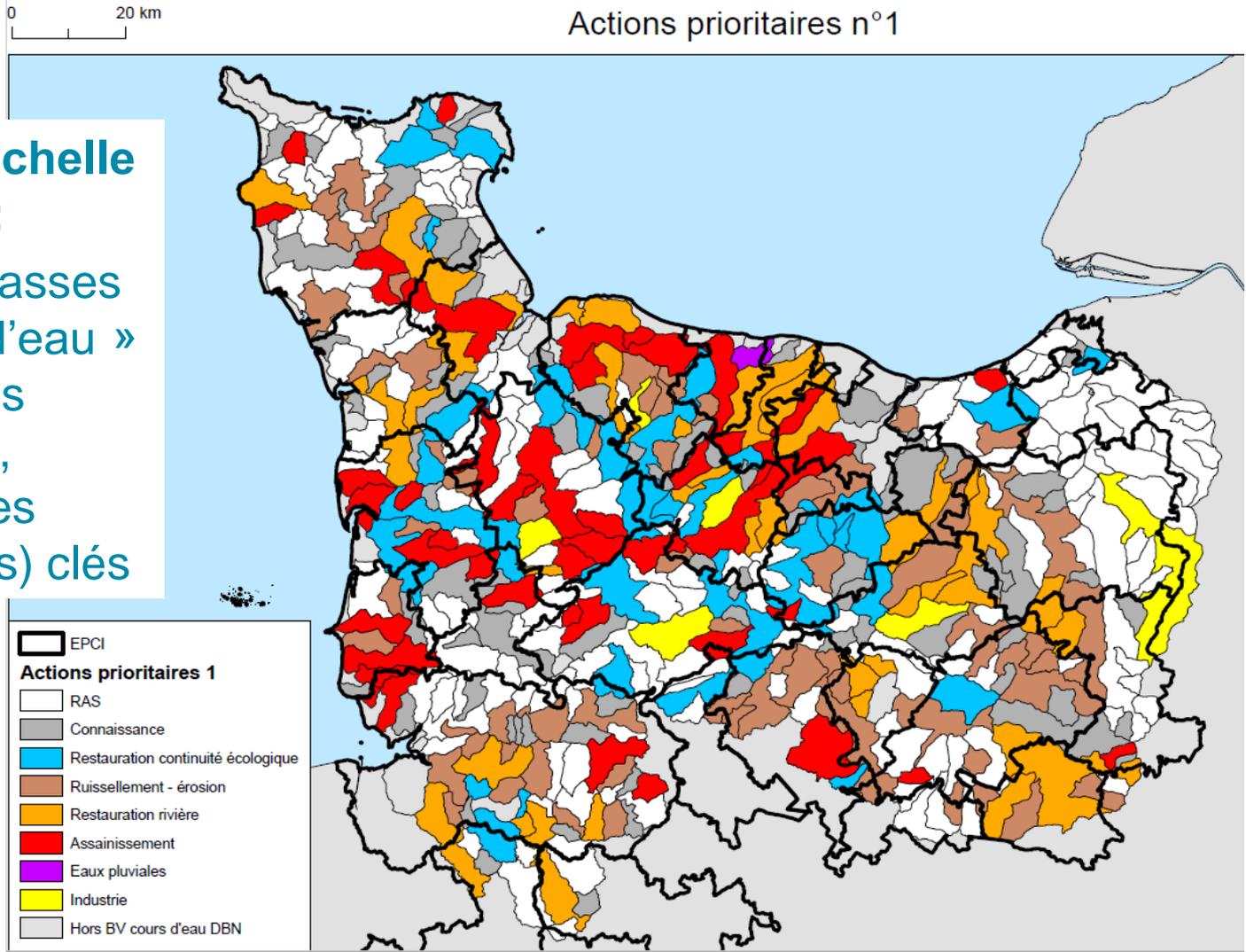
- Dès lors, le territoire est découpé par EPCI plutôt que par bassin versant (ce qui n'empêche pas de garder en interne un regard par bassin versant, chaque masse d'eau dépendant de celle en amont).

Contexte EPCI à FP sur DBN : Evolution des compétences en cours, avec une structuration globalement forte

- - 1 CU : Caen la Mer
 - 6 CA : Cotentin, Flers, St-Lô, Mont Saint Michel Normandie, Lisieux et Fougères
 - un nombre de CC fortement réduit dans la Manche (8 EPCI sur le Département)

Étape 2 : identification des actions « clés »

Résultats à l'échelle de la DTMBN : pour les 366 masses d'eau « cours d'eau » de la DBN, vues EPCI par EPCI, identification des actions (thèmes) clés



Fin d'étape 2 : échanges institutionnels

Échange à l'échelle départementale avec les DDTM (et AFB pour RCE...) afin de

- partager au mieux les priorités d'actions à pousser auprès des EPCI
- caler les actions clés à mener par l'Agence, celles à mener au titre de la police de l'eau...
- lier le contrat de l'agence au Contrat de Transition Ecologique (CTE) s'il y a lieu.

En parallèle, échanges avec la Région et les Départements pour tâcher de

- partager nos objectifs avec eux
- et optimiser leurs co-financements.

Étape 3 : co-construction d'un programme d'actions avec chaque EPCI

- Présentation au président de l'EPCI et à son équipe du diagnostic par masse d'eau et des actions prioritaires selon l'agence de l'eau.
- Echange sur ces priorités.
- Réflexion interne de l'agence sur les actions minimales à voir réaliser sur les 3 ans.
- Proposition d'un contrat reprenant en diagnostic l'analyse par masse d'eau et en liste d'actions les actions minimales, dont le maître d'ouvrage est l'EPCI ou non.
- Travail par l'EPCI pour estimer le coût global des actions à mener et pour faire valider par les maîtres d'ouvrages de son territoire les actions de leurs ressorts (avec l'appui de l'agence si besoin).

Étape 3 : finalisation du contrat avec chaque EPCI

- Identification dans les actions celles qui relèvent des actions « eau et climat » (3 au minimum) et celle qui relève de la « sensibilisation ».
- —
—
• Pour les actions à mener qui nécessitent des études en amont, inscription des études dans le contrat en vue d'une inscription des travaux dans un prochain contrat
- • Ajouts des actions prioritaires non directement liées à la qualité des masses d'eau : RCE, AAC, zones humides (avec intervention éventuelle d'association partenaire comme les fédérations de pêche ou le CEN), action climat spécifique...
- • Et autres ajouts comme des actions non prioritaires pour l'agence mais souhaitées par l'EPCI, l'engagement à co-financer les actions mises en œuvre par des structures dont l'EPCI est membre ou la désignation d'un relai territorial pour les classes d'eau scolaires...

Étape 4 : Officialiser la liste des actions clés via un contrat 2019-2021

Signature d'un contrat avec l'EPCI et les MOA du territoire

Après passage en CDZ, associer la presse à l'évènement

- en ciblant le message sur le **diagnostic** et les **actions** à mener plutôt que sur les montants
- et profiter de l'occasion pour mettre en avant la **charte d'adaptation au changement climatique** à signer par tous les signataires du contrat.

Insister sur le fait que

- le contrat est le **minimum** sur lequel on s'engage ensemble,
- mais que l'agence peut financer d'autres projets (dès lors que le minimum est fait).

Afficher les engagements planifiés et notamment les recrutements d'animateurs dès la première année du contrat (sauf exception prévue au contrat).

Annoncer que si les engagements sont tenus, un autre contrat sera signé sur 2022-2024, notamment sur la base d'études et diagnostics élaborés sur 2019-2021.

Exemple

Contrat Territorial Eau et Climat en préparation

Communauté de communes Coutances Mer et Bocages



Le havre de la Sienne



les dunes d'Annoville



eau
seine
NORMANDIE

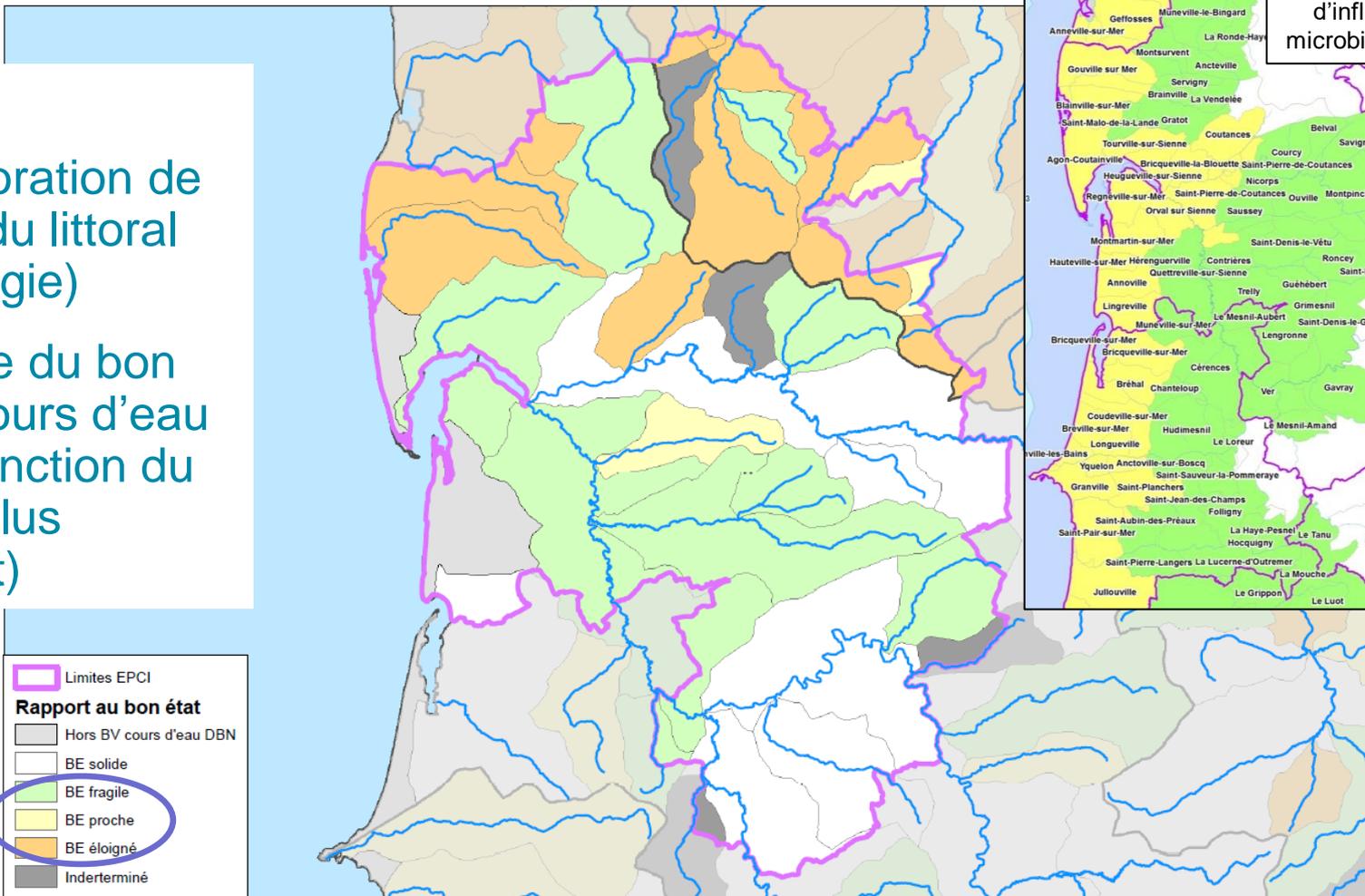
Le contrat de territoire eau et climat en préparation CC Coutances Mer et Bocages

Article 1 – Territoire concerné et enjeux associés

enjeux

1 = amélioration de la qualité du littoral (bactériologie)

2 = atteinte du bon état des cours d'eau (actions fonction du critère le plus déclassant)



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Le contrat de territoire eau et climat en préparation CC Coutances Mer et Bocages

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Actions prioritaires

améliorer le système
d'assainissement dans la
ZIM immédiate

HM : restaurer le cours d'eau

Indice poisson insuffisant
-> RCE (effacement)

Non BE par tps de pluie :
réduire le ruissellement
et l'érosion



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Objectif	Actions prioritaires	Lieu
limiter les risques bactériologiques	restauration du cours d'eau	Passevin
	travaux ANC	ZIM immédiate
	amélioration STEU et réseaux	ZIM immédiate
limiter les déclassements liés aux temps de pluie	restauration du bocage	BV de la Liotterie, la Jusselière et la Malfiance
améliorer l'état des cours d'eau	restauration des cours d'eau	BV de la Taute amont et de l'Ay
	restauration de la continuité écologique	BV de la Taute amont, l'Ay, de l'Airou, la Sienne aval et la Soulles
partager entre élus décideurs une vision commune	organisation d'une série de quelques jours de formation commune sur les ≠ sujets	Périmètre de la CdC
améliorer la connaissance (chgt climatique et biodiversité)	Connaissance et actions de sensibilisation	Littoral
préparer les actions à mener	diagnostics et études préparatoires aux projets de moyen terme	Périmètre de CdC
faire évoluer des pratiques agricoles	Plan de gestion du package	ZIM immédiate
	Conseiller et appuyer les agriculteurs	BV de la Liotterie, la Jusselière et la Malfiance, AAC et ZH

Quels territoires prioritaires ?

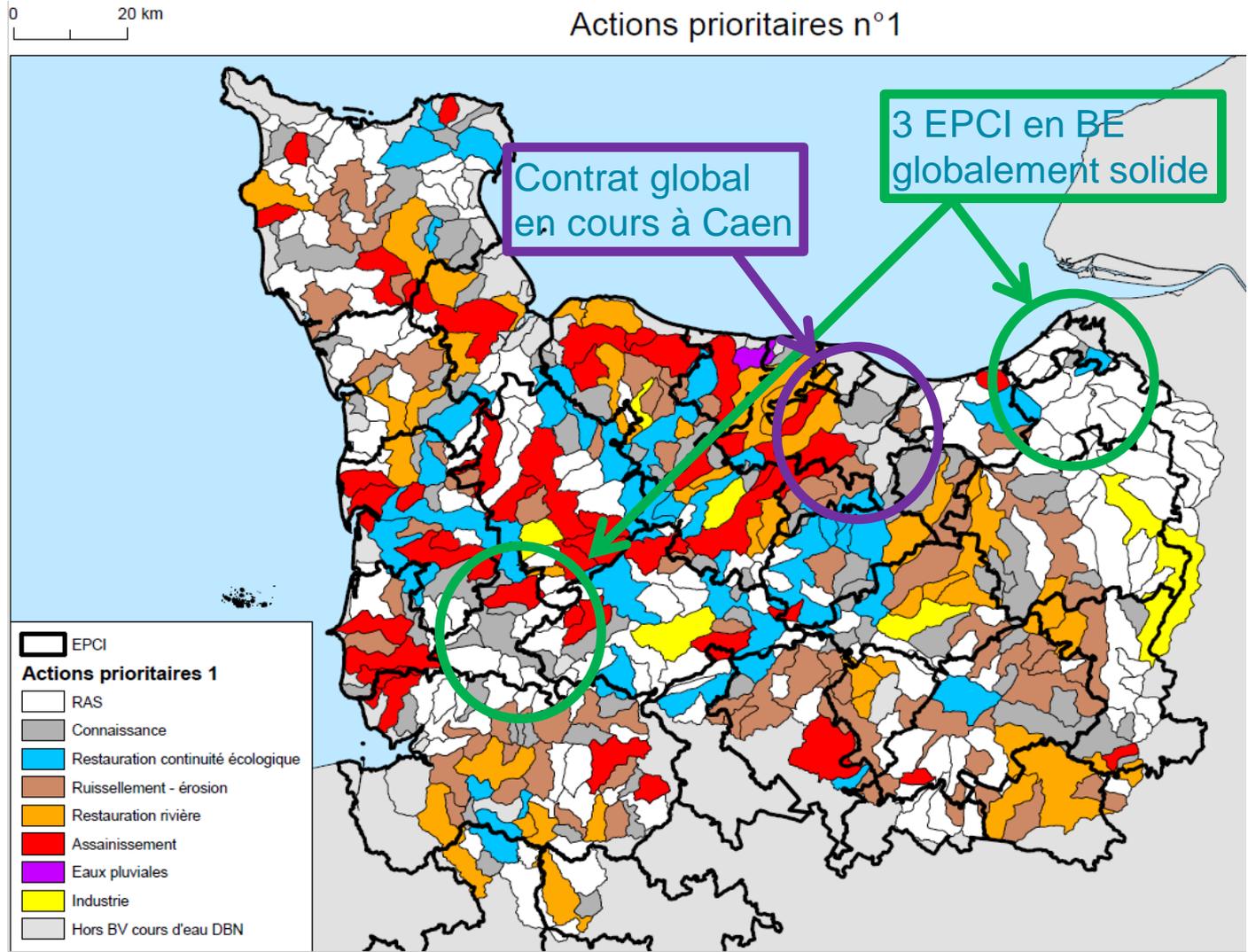
Les contrats étant des outils particuliers, ils n'ont pas vocation a priori à couvrir l'ensemble des territoires.

- Cependant, l'approche proposée pour les Bocages Normands conduit, avec le contour des EPCI, à des territoires où il y a quasiment toujours au moins une partie de masses d'eau qui n'est pas en bon état solide.

- Des EPCI comme celles du Cotentin ou de Lisieux couvrent plusieurs masses d'eau en bon état solide mais la taille de ces EPCI fait qu'il reste sur leurs territoires des masses d'eau pour lesquelles il y a lieu de prioriser notre action.

Dès lors, la stratégie consiste à envisager des contrats sur tout le territoire sauf exceptions.

Territoires non prioritaires ?





**eau
seine**
NORMANDIE

Merci pour votre attention !

Retrouvez-nous sur www.eau-seine-normandie.fr

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau